



Metz, dimanche 15 janvier 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/00241**Modifiant l'avis n° FR/2023/00236**

Pris en application :

Code des transports

Crue (dépassement de la marque de crue II)**MOSELLE CANALISEE****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 15/01/2023 à 19:30**o **Moselle canalisée**

entre les pk 347,760 (amont de l'écluse de Pompey) et pk 392,100 (écluse de Neuves-Maisons)

Commentaire :

La marque de crue II étant dépassée à l'échelle de Toul, mesdames et messieurs les mariniers et usagers de la voie d'eau devront naviguer avec prudence compte tenu de l'augmentation des débits et hauteurs d'eau.

Le respect des prescriptions prévues par le Règlement Particulier de Police sur l'itinéraire Moselle (RPPM) en son article 11, pour la section comprise entre Apach et Neuves-Maisons, sont applicables.

Le prochain avis informera l'ensemble des usagers soit du passage en marque de crue III, soit du retour à la marque de crue I.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Séverine MOISSETTE-LABORY